

Pour une archéogéographie

La reconstitution des anciennes occupations et leurs enjeux actuels
dans le nord de la Nouvelle-Calédonie

Résumé : L'objectif initial de cette recherche est de confronter les informations dérivées de l'analyse de sites et d'artefacts archéologiques dans une vallée du nord calédonien, la Koumac, et celles qui sont fournies actuellement par les groupes humains censés avoir occupé autrefois ces anciens espaces. Au-delà des indications qu'il apporte concernant la définition de l'identité des groupes, et la manière dont elle est liée à leur territorialité ancienne et actuelle, l'article montre, dans le contexte politique et social exacerbé de la Nouvelle-Calédonie, toute l'ampleur du décalage entre la reconstruction « scientifique » du passé, et l'utilisation, à des fins stratégiques et actuelles, des marqueurs territoriaux et identitaires des temps précoloniaux.

« **A** RCHÉOGÉOGRAPHIE » est un terme que nous avons forgé afin de désigner l'approche mise en œuvre pour reconstituer l'occupation passée d'une région située dans le nord calédonien. Ce terme nous a paru préférable à celui de « géo-archéologie », déjà accaparé par les Anglo-saxons qui désignent, par là, la micromorphologie des sols (Fedoroff *et al.*, 1987). Pour notre part, nous voulons indiquer le recours à certaines méthodes et problématiques qui se situent à la croisée de nos disciplines respectives, la géographie et l'archéologie, dans le but de mener une étude globale de l'espace dans sa dimension temporelle et symbolique. C'est dans ce cadre que, entre une archéologie des techniques (étude des traces de la vie matérielle) et une géographie culturelle, l'archéogéographie puise son originalité disciplinaire et sa spécificité conceptuelle. Elle se consacre à l'étude en trois dimensions de l'espace et des données anthropiques et naturelles qui lui sont associées, et s'oriente vers le raccord de la profondeur à la surface (invisible / visible) et, ainsi, vers le lien entre le passé et l'actuel. L'archéogéographie, en tant qu'« anthropologie spatiale » (Paul-Levy, Segaud, 1983) à part entière, veut mettre en parallèle des schémas de structuration spatiale actuelle avec ceux plus anciens, affleurant ou enfouis. Elle se propose de comprendre la genèse, l'organisation et l'évo-

lution des espaces passés, et la manière dont ils sont vécus et perçus par les populations actuelles¹.

L'objectif initial de notre recherche était ainsi de mener, à titre expérimental, une archéogéographie de la vallée de Koumac², en mobilisant à la fois les informations obtenues par l'archéologie et celles dérivées de l'anthropologie et de la géographie. Néanmoins cette confrontation n'a pas toujours abouti, comme nous le pensions, à une vision enrichie du passé, car le contexte même d'un tel travail et les informations fournies par les habitants actuels de la vallée se sont souvent avérés très fortement orientés par le contexte ethnique, social et politique particulier de la Nouvelle-Calédonie ; en cherchant à obtenir des informations sur les anciennes implantations et les anciens genres de vie, nous avons surtout obtenu des arguments visant à légitimer les positions sociales et les réclamations et implantations foncières actuelles. Ceci est particulièrement flagrant dans l'exemple qui est présenté ici, celui du clan³ des Aaru. C'est pourquoi le présent article est, avant tout, l'occasion d'œuvrer à la connaissance des enjeux que recouvrent aujourd'hui, sur le territoire, l'évocation et la reconstitution des anciennes occupations.

Notre étude montre qu'il existe toute une lecture actuelle des anciens espaces, faite par les habitants, qui aboutit à une « vision du passé » quelque peu différente de celle que les archéologues peuvent obtenir, ceci tant dans la description géographique des anciens espaces, qui ne concordent pas, que dans la nature des informations mobilisées dans des deux cas, qui relèvent de registres distincts. La juxtaposition de ces deux points de vue sur l'histoire des

1. Notre démarche s'inscrit entre autres dans l'esprit de l'analyse proxémique de E.T. Hall, développée dans son ouvrage *La dimension cachée* (1971) et dans certains de ses articles (1963). Elle rejoint aussi par quelques aspects celle qui se donne pour objet l'étude de la construction sociale des « paysages culturels », dont un exemple récent est fourni par Stoffle *et al.* (2000).
2. Cette opération s'inscrivait dans le cadre d'un programme de l'Orstom en géographie historique et culturelle, entamé en 1993 dans la commune de Koumac (à 370 km de Nouméa, en Province Nord), et où se déroulaient déjà, depuis quelque deux années, des fouilles archéologiques dirigées par Anne-Marie Sémah (1998). En se greffant sur ces fouilles dont l'objectif, formulé pour la première fois, était de connaître l'ancienneté et la succession des occupations dans l'intérieur de la Grande-Terre (et non plus seulement sur le littoral, où avaient été localisées toutes les précédentes fouilles), l'approche géographique venait traiter des mutations introduites dans la région par l'arrivée des Européens, aussi bien dans les paysages que dans les implantations et les activités humaines. L'addition des deux approches, archéologique et géographique, permettait de retracer en continu l'évolution d'une vallée de la Grande-Terre depuis l'arrivée de l'homme il y a 3 000 ans.
3. Le « clan », réunissant des individus se référant à un même « terre-lignage » d'origine, est la seule structure socio-administrative actuelle qui soit d'essence préeuropéenne. La collectivité de la « tribu », réunissant plusieurs clans, et l'espace de la « réserve » affecté à une ou plusieurs tribus, sont des créations coloniales des années 1867-1868 visant à l'encadrement des populations autochtones ; en 1898, l'administration coloniale désigne à la tête de chaque tribu un « petit chef », et l'un des chefs de ces tribus réunies dans la réserve (le « district ») devient, par nomination du Gouverneur, le « grand chef » du district. Cf., concernant toute cette organisation administrative coloniale, Pillon (1999).

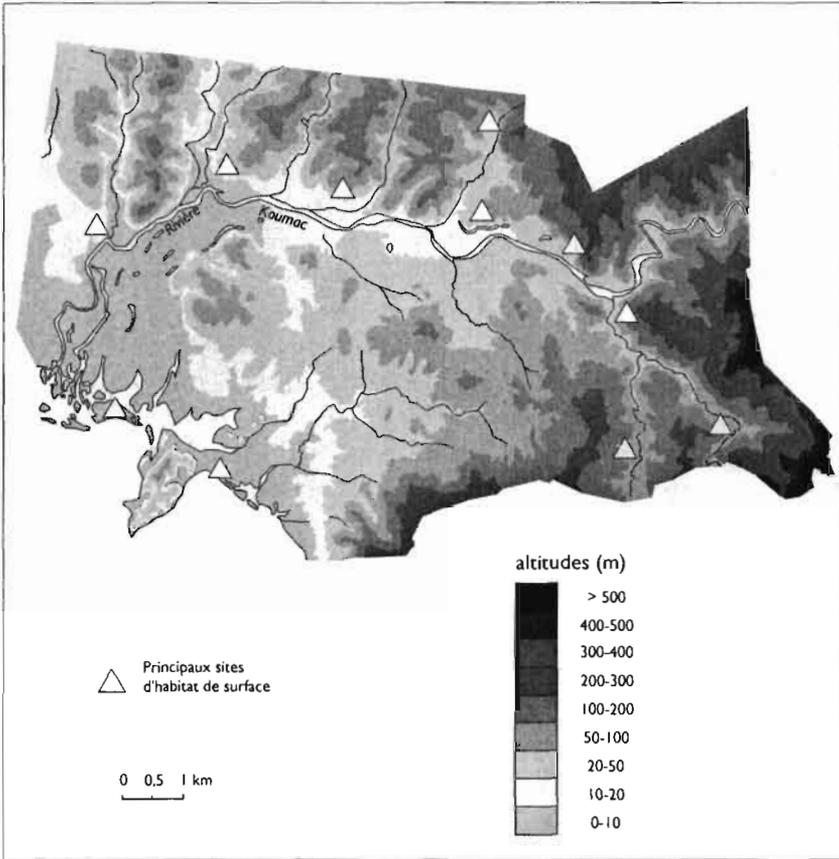
espaces, celui du scientifique et celui de l'habitant, nous a paru intéressante ; on verra notamment, à travers cette tentative d'archéogéographie « en terrain sensible », à quel point les motivations territoriales et politiques peuvent influencer sur les reconstitutions du passé.

Les vestiges du territoire des Aarú

L'une des opérations de notre programme de recherche a consisté à repérer les anciens sites d'habitat présents en surface dans la vallée de Koumac, afin de discerner l'organisation de l'espace qui prévalait au moment des premières installations européennes. L'ensemble des prospections effectuées dans la vallée ont ainsi permis de définir un certain nombre de règles qui régissaient l'implantation de ces anciens établissements dans la zone karstique, et que l'on peut brièvement récapituler (cf. Guillaud, Forestier, 1996). Le site de la plupart des hameaux combinait les différents éléments que représentent la proximité de la rivière et d'une source (permettant l'alimentation en eau des cultures de taro), la présence de pitons calcaires creusés de grottes et d'abris qui servaient de refuge en cas de cyclone ou de guerre, et qui étaient d'importants lieux de sépulture. L'habitat, à cause des crues amenant les rivières à déborder leur lit en quelques heures, était implanté en hauteur, le plus souvent sur un replat ou sur une faible pente, les constructions suivant généralement les courbes de niveau ou les ruptures de pente. La disponibilité en terres arables (zones alluviales ou sols bruns) est évidemment un facteur qui conditionnait les choix d'établissement. La situation des hameaux elle-même a permis de déterminer différents types de localisations, toutes articulées autour de l'élément essentiel que représente la rivière de Koumac et ses différents affluents. Ont ainsi été distingués des villages de confluence avec la Koumac, commandant eux-mêmes une vallée affluente où se situait un second établissement de fond de vallée ou de moyenne vallée (*figure 1*). L'examen des vestiges tend à montrer une certaine spécialisation horticole des aires, la portion en amont de la vallée, où les karsts offrent de nombreuses résurgences utiles à l'irrigation, s'étant plutôt prêtée à des aménagements de type tarodières en terrasses, tandis que ce sont plutôt les complexes de billons d'ignames que l'on rencontre en aval.

Cette première analyse a été enrichie par des sources ethnographiques, ethnohistoriques et par des témoignages fournis par la tradition orale. Il apparaît ainsi que les différents groupes humains étaient implantés sur des territoires « spécialisés » : l'un occupait l'amont d'un affluent, un autre, allié au précédent, la confluence avec la rivière principale ; d'autres groupes étaient sur la côte. Les ressources différentes des milieux semblent avoir été à la base d'échanges, économiques (*grosso modo*, produits de la mer contre ceux de l'intérieur) mais aussi magiques, entre ces divers groupes humains disposés

Figure 1 - Les principaux anciens sites d'habitat présents en surface dans la vallée de Koumac



suivant les arborescences du réseau hydrographique : certains conservent la mémoire du contrôle qu'ils opéraient sur des ressources « transversales » aux différentes zones, comme par exemple tel ou tel poisson dans les rivières, dont la pêche était conditionnée par un rituel opéré en des lieux précis pour le « faire venir » dans le cours d'eau en aval.

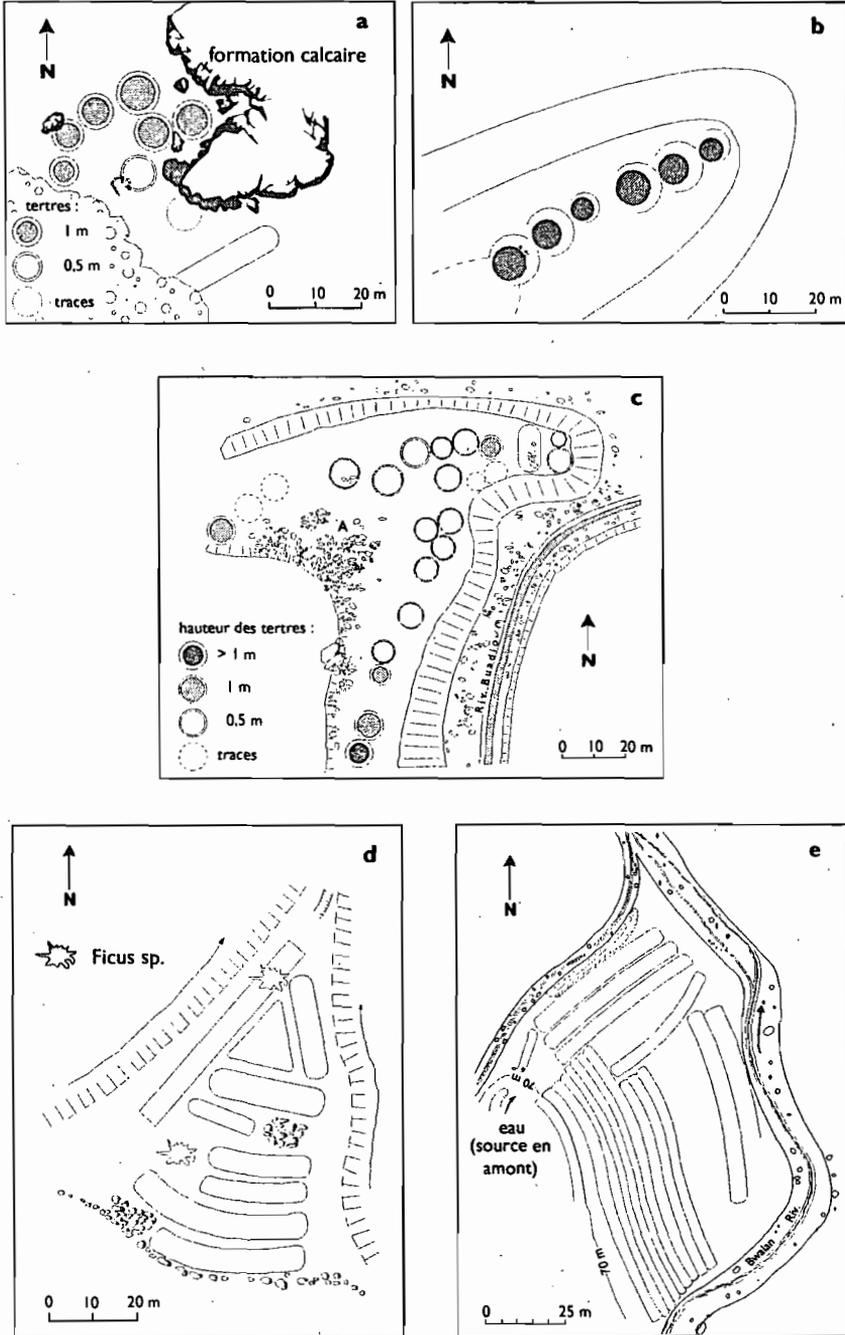
Afin de tenter de rapporter les traces d'occupation aux composantes de la population actuelle, nous avons été amenés à rencontrer des membres des différents clans kanak présents dans la vallée et à les interroger sur leurs anciens lieux d'établissement. C'est dans ce cadre que le contact a été noué avec le groupe des Aaru, dont il est question ici. Nous nous concentrerons désormais sur l'aire dont ils se revendiquent aujourd'hui, désignée comme leur ancien territoire ; ce territoire couvre une vaste portion d'espace, depuis la côte jusqu'au cœur de la zone karstique. Il recouvre ainsi *a priori* plusieurs des « territoires spécialisés » précédemment évoqués.

Une portion de ce vaste territoire, en particulier, nous a intéressés par la richesse de ses vestiges. Des parcours répétés ont permis d'y repérer trois sites d'habitat, bien distincts dans leur implantation et dans leur configuration. Seul l'un d'entre eux (Khian, *figure 2a*) est clairement documenté par la tradition orale. Il s'agit d'un site contemporain des installations européennes, comme l'indiquent les restes rencontrés sur les tertres (verre taillé, objets en métal...). Les autres sites ne peuvent pas être situés aussi précisément dans le temps, mais ne comportent pas d'objets ou de matériaux des temps européens. L'un d'entre eux a une implantation singulière, il est établi sur une crête en pente assez raide, très en hauteur par rapport au lit du cours d'eau, et présente un alignement de ronds de case suivant l'axe de la crête (*figure 2b*). Aucun artefact ne subsiste sur ce site, où l'érosion a entraîné quelques tessons de poterie inclassables. Dans le vallon qui jouxte le site sur son versant nord, et dans la petite plaine alluviale en contrebas vers l'est, on trouve un complexe de tarodières et de billons d'ignames alimentés par une source.

Le troisième site d'habitat est particulièrement intéressant (*figure 2c*; cf. aussi *figure 3*, infra, où le site est noté c.). Les vestiges des habitations sont alignés de part et d'autre le long des rebords d'un plateau en V surplombant la rivière de Buadio. L'espace laissé libre au centre de cet établissement par cette disposition (et noté A sur la figure) a peut-être connu une utilisation collective, comme semblent en témoigner, à cet endroit, des cercles de pierre ainsi que de nombreux vestiges de coquillages marins consommés. À proximité plus ou moins immédiate, on rencontre divers complexes horticoles : vers le nord, un petit plateau entièrement modelé en billons d'ignames (*figure 2d*), et un aménagement mixte de billons et de casiers à proximité du lit de la rivière (*figure 2e*) ; sur le massif situé au sud-est, un aménagement très complexe consistant en un vaste ensemble de tarodières en terrasses, alimenté par une source en hauteur, que surplombe une gigantesque grotte ayant apparemment servi d'abri et au-dessus de laquelle, encore, se trouve un ensemble de sépultures. À quelque distance de là, toujours au-dessus des tarodières, des ronds de cases sur un sommet ont pu servir d'observatoires ou de postes de guet. Concernant l'ancienneté de ce site, des éléments de datation relative (les restes rencontrés, et notamment la végétation qui recouvre le site ; cf. Guillaud et Forestier, 1996) permettent de penser qu'il est vraisemblablement pré-européen. Ce qui apparaît comme un « terroir » complexe fournit ainsi une sorte de modèle des espaces anciens⁴. Il s'agit peut-être du Bwéli de la tradition des Aaru, seul village mentionné dans le fond de la vallée.

4. La comparaison de ce site pré-européen avec celui de Khian, postérieur à l'arrivée des Français, amène à relever la taille différente des deux établissements : 19 à 23 constructions ici, contre 8 à Khian seulement. La dépopulation ou la scission des groupes peut expliquer cette différence, quoique, bien évidemment, cette piste doit être confirmée par un nombre supérieur d'observations.

Figure 2 - Les anciens sites d'habitat et de culture présents dans les vallées de l'intérieur



Pour tenter de faire un premier lien entre les vestiges archéologiques rencontrés sur le terrain et le savoir relevant de la tradition du groupe, nous avons demandé aux Aaru de nous guider dans une visite de ces vallées de l'intérieur, qu'ils disaient avoir autrefois occupées. Néanmoins cette visite n'a jamais été possible : tantôt les Aaru ne souhaitent pas se rendre dans ce qui était alors une propriété européenne⁵, tantôt ils disaient craindre l'effet des « tabous » (interdits) protégeant les anciens sites, et notamment les sépultures. En revanche, et à défaut de parcours du terrain en leur compagnie, les Aaru exhibèrent un document qu'ils détenaient, une carte au 50 000^e sur laquelle étaient portés les noms de lieux qu'ils connaissaient et sur lesquels ils disposaient d'une certaine information.

Or, nous avons constaté une discordance fréquente entre la localisation des toponymes sur la carte des Aaru et les vestiges correspondants sur le terrain, du moins ceux qu'on peut clairement identifier (*figure 3*) : là où devrait être l'ancien village de Bwéli, on ne trouve pas d'établissement mais des billons (*figure 2d*), en revanche, à quelques centaines de mètres de là, un ancien établissement (*figure 2c*) est bien présent ; de même, la plupart des toponymes apparaissent « décalés » par rapport à ce qui pourrait être leur traduction sur le terrain : cette distorsion peut être due à un manque d'habitude de la représentation cartographique, mais il est aussi loisible de penser que d'autres phénomènes jouent ou ont joué dans ces hiatus. Nous verrons plus loin à quel facteur imputer cette imprécision de la connaissance des lieux.

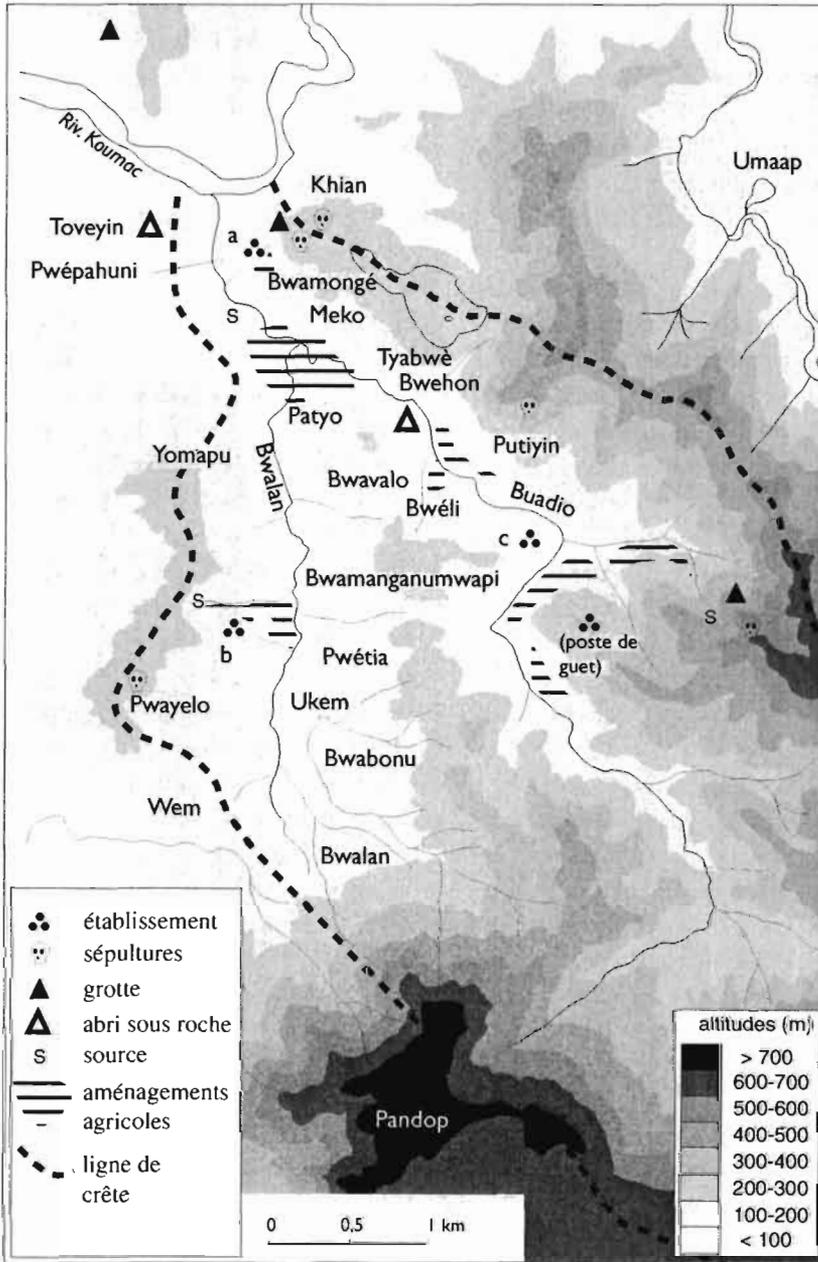
Pour les Aaru, la description plausible de leur ancien territoire, de son occupation et de son organisation, aurait été plus pertinente et plus précise s'ils occupaient encore le territoire en question et si leur « mémoire des lieux » avait pu s'y transmettre de façon continue. Et il semble, aujourd'hui, que le souci de décrire « objectivement » un territoire ancien n'ait pas grand sens par rapport à un discours, quant à lui très vivant, sur un territoire perdu et sur la nécessité de le reconquérir. L'évocation des anciennes occupations sert ainsi exclusivement comme un marqueur identitaire et comme un argumentaire pour un retour sur les terres « ancestrales ».

Tradition orale, arguments archéologiques et stratégie foncière

Dans toute la vallée de Koumac, un important travail d'entretiens, d'enquêtes et de prospections nous a permis d'obtenir un corpus d'informations sur le « passé » de la région et de ses populations. Toutefois, celles qui ont été livrées sont toutes entières asservies, comme nous l'avons montré par ailleurs

5. La famille européenne occupant les lieux ne s'opposait d'ailleurs pas formellement à une éventuelle visite des Aaru. Néanmoins les relations entre Européens et Kanak sont empreintes d'ambiguïté.

Figure 3 - Les vallées de l'intérieur : sites archéologiques et toponymes (les établissements a, b et c correspondent à ceux de la figure 1)



(Guillaud, Dussy, Forestier, 1998), aux visées stratégiques actuelles des informateurs. Le constat n'est certes pas neuf : « *nombre des récits que nous entendons aujourd'hui ont vraisemblablement pour référent non point une historisation primaire, quasi contemporaine de l'événement, mais une historisation secondaire produite largement après coup et en fonction d'intérêts éventuellement très étrangers aux circonstances de l'événement narré* » (Bazin, 1979 : 452). Ce point est particulièrement important en Nouvelle-Calédonie, étant donnée la prégnance des intérêts actuels liés au foncier et au politique. Cela amène à fournir préalablement quelques repères qui permettent de comprendre la situation de la Nouvelle-Calédonie.

En toile de fond, la question brûlante de la terre

Les bouleversements provoqués par l'arrivée des Européens dans l'archipel⁶, et notamment la dépopulation et la spoliation foncière, sont connus par des ouvrages de référence, parmi lesquels Saussol (1979), Doumenge (1982) et Dauphiné (1989). Même si aucune région n'est parfaitement représentative de l'évolution d'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, la vallée de Koumac peut servir à mesurer et à illustrer ces transformations. La dépopulation y est considérable. Du Bouzet mentionne 1 000 personnes en 1855 à Koumac, et, même si l'on ne sait pas sur quelles bases il appuie cette estimation, les sources démographiques postérieures font état d'effectifs beaucoup plus faibles : 172 personnes en 1899 (Dauphiné 1989), 134 en 1906-1910 (Recensement...), 141 en 1918 (CAOM, 1918, c. 742). Cette dépopulation, qui s'interrompt dans les années vingt mais affecte entre-temps toute la Grande-Terre, est provoquée par différents facteurs sanitaires, mais aussi par une spoliation foncière traumatisante. La décision d'ériger la Nouvelle-Calédonie en colonie de peuplement européen imposait en effet que des terres agricoles fussent mises à la disposition des nouveaux colons. Les aires les plus aptes au développement d'une agriculture européenne étant aux mains des autochtones, cela motiva une vaste entreprise d'expropriation de ces derniers dont le paroxysme fut le grand « cantonnement » du gouverneur Feillet au tournant du XX^e siècle : au terme de cette opération, la quasi-totalité des Kanak de la Grande-Terre se trouvèrent rassemblés dans des réserves, généralement constituées de terres médiocres. Parallèlement, la colonisation européenne étendait ses activités d'agriculture, et surtout d'élevage, sur les terres retirées aux autochtones. Cette opération eut comme conséquence une mutation considérable de la société et des pratiques agricoles des Mélanésiens, l'une et les autres étant intrinsèquement liées : la dépopulation, la dispersion des clans, la réinstallation autoritaire

6. Découverte par Cook en 1774, la Nouvelle-Calédonie est officiellement rattachée à la France en 1853.

dans les réserves provoquèrent une déstructuration sociale importante, alors même que les « travaux gigantesques » de l'horticulture traditionnelle, utilisant et garantissant à la fois la cohésion des groupes humains, furent peu à peu abandonnés. L'espace confiné et la qualité souvent insuffisante des terres des réserves interdisaient de toutes façons la perpétuation des grands travaux de terrassement, de canalisation et de billonnage nécessaires à la culture du taro et de l'igname. Pour finir, l'obligation faite aux Mélanésiens dans les années trente de pratiquer une culture de rente telle que le café, et le développement de l'élevage bovin dans les réserves, figèrent le foncier et firent une part de plus en plus réduite aux parcelles consacrées aux cultures traditionnelles (Guillaud, Specq, 1999).

La population mélanésienne, longtemps repliée sur le monde des réserves, y a toutefois puisé son renouveau démographique et ses nouveaux repères : aujourd'hui, « *le désir est incontestablement au maintien, dans l'ensemble calédonien, de cet "espace de liberté" où le contrôle de la coutume permet à la communauté d'exercer sa souveraineté dans une dynamique qui lui est propre* » (Mapou, 1999 : 147). Le principe de spécialité législative s'appliquant aux réserves autochtones a permis la perpétuation de certaines règles du droit coutumier, aboutissant à créer une société originale, mêlant éléments « coutumiers » et « modernes » dans une référence omniprésente à une tradition en partie reconstituée. En Nouvelle-Calédonie comme dans la plupart des régions d'Océanie, on voit apparaître de plus en plus souvent ces « traditions inventées » (Babadzan, 1999a) se référant à l'ordre social et politique précédant le Contact avec les Européens. Lawson (1996) avance que de telles traditions sont produites par les nouvelles élites autochtones des États fraîchement indépendants ou en voie d'indépendance de la région, pour légitimer leur place dans la société qui se recompose. Si, à l'échelle des États, les nouveaux groupes d'acteurs sont fortement en quête de repères identitaires puisés dans l'histoire, en Nouvelle-Calédonie, la production de traditions semble bien toucher toutes les catégories d'acteurs, et pas uniquement les élites urbaines : la quête « nationaliste » (Babadzan, 1999b) du passé recoupe en effet une aspiration cruciale, qui est la réparation des spoliations foncières.

Les enjeux de cette réparation touchent à l'identité même des groupes. En effet, dans la société préeuropéenne, les repères de l'identité sont figurés dans l'espace : comme l'ont montré Bensa et Rivierre (1982), les scissions et les itinéraires successifs des clans définissent l'ordre des préséances (branches aînées/cadettes) et la place de chacun dans l'espace (clans autochtones/accueillis). L'identité des groupes se décline de façon géographique, par référence aux lieux et aux statuts associés à ces lieux : J.-M. Tjibaou (1978) résumait la situation en écrivant qu'« *un clan qui perd son territoire, c'est un*

clan qui perd sa personnalité ». Il n'était pas étonnant, pour une population puisant ses repères sociaux et ontologiques dans la terre, que le traumatisme de la dépossession foncière finit par cristalliser toutes les tensions. Les partis politiques kanak, dans les années soixante-dix, se structurèrent autour de l'exigence des réparations foncières. Dans un but de conciliation, l'État décida en 1978 de lancer une réforme foncière, la première du territoire (David, Guillaud, Pillon 1999). Celle-ci, en reconnaissant la prééminence des droits fonciers mélanésiens et en ouvrant la perspective d'un retour sur les terres d'origine, marque un tournant important dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

Néanmoins, la rétrocession aux Kanak de terres de propriétés européennes imposait que fussent réunies trois conditions : 1. La démonstration par les demandeurs de leur occupation passée de la zone revendiquée : cette condition enclenche un processus où sont recherchées les preuves (orales, d'archives, etc.) des droits fonciers préeuropéens, et qui doit aboutir à la reconnaissance de cette légitimité par les instances chargées de la rétrocession ; 2. L'opportunité de réaliser cette restitution, par exemple, lors d'une succession, d'une déshérence, d'une vente ou d'un accord : à l'occasion, certains propriétaires européens ont pu se voir incités à céder leur terrain par des occupations symboliques de celui-ci ; 3. L'existence d'un projet de mise en valeur intéressant la zone rétrocédée : cette dernière condition, en particulier, semble avoir été mal reçue par les Kanak, qui s'insurgeaient de ce que la légitime réparation d'un préjudice fût assujettie à une telle exigence (cf. Dalloz 1999 ; Mapou 1999), même si cette clause est conforme à l'esprit de toute réforme foncière d'inspiration occidentale.

Sur l'ensemble de la Grande-Terre, des réunions avec les responsables coutumiers devaient permettre d'identifier les terres susceptibles d'être concernées par les réclamations foncières. À Koumac, une concertation de ce type réunit en 1978 tous les chefs de clans de la réserve, et leurs revendications additionnées couvraient l'intégralité des terres autour du village, soit près de 20 000 ha sur les 55 000 de la commune⁷. Mais le rythme des rétrocessions fut loin de correspondre à celui des réclamations, et en 1993, soit quinze ans après le lancement de la réforme, neuf attributions⁸, pour un total de 1 520 ha, ont intéressé cinq clans seulement parmi la vingtaine que compte la chefferie de Koumac ; dans le même temps, 400 ha étaient attribués dans

7. Le reste du territoire communal relève, pour son occupation ancienne, de clans qui résident dans les communes voisines (Poum, Bondé, Gomen, etc.).

8. Toutes modalités d'attribution confondues ; les terres sont en effet rétrocédées à des clans ou à des sociétés et groupements mélanésiens.

**Provenance des terres redistribuées à Koumac
dans le cadre de la réforme foncière (entre 1978 et 1995)**

Hectares	Domaine public	Domaine privé	Total
Surface attribuée aux Mélanésiens de Koumac	968,4	552,0	1 520,0
Surface attribuée aux non-Mélanésiens de Koumac	0	400,2	400,2
Total rét rocédé	968,4	952,2	1 920,6

Sources : ADRAF, 1995 a et b

le cadre de la réforme à des non-Mélanésiens⁹. La provenance de ces terres est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Cette situation foncière et le processus qu'elle a enclenché permettent de comprendre la position délicate qu'occupe l'archéologie en Nouvelle-Calédonie. Non pas que celle-ci fournisse les seules preuves irréfutables de droits fonciers précoloniaux : en règle générale, la formulation de la revendication elle-même, et éventuellement le recours à la tradition orale, suffisent à légitimer une réclamation. Cependant, l'archéologie est prise entre deux feux, celui des Kanak, attentifs aux preuves des occupations passées, et celui des Européens, dont les propriétés abritent nombre de sites d'occupation pré-Contact, et qui voient souvent d'un œil quelque peu suspicieux la mise au jour des vestiges. Le contexte de la réforme foncière fournit ainsi la clé pour comprendre une grande partie des enjeux qui se profilent dans toute tentative de reconstitution du passé.

Le groupe des Aaru et leurs discours sur le passé

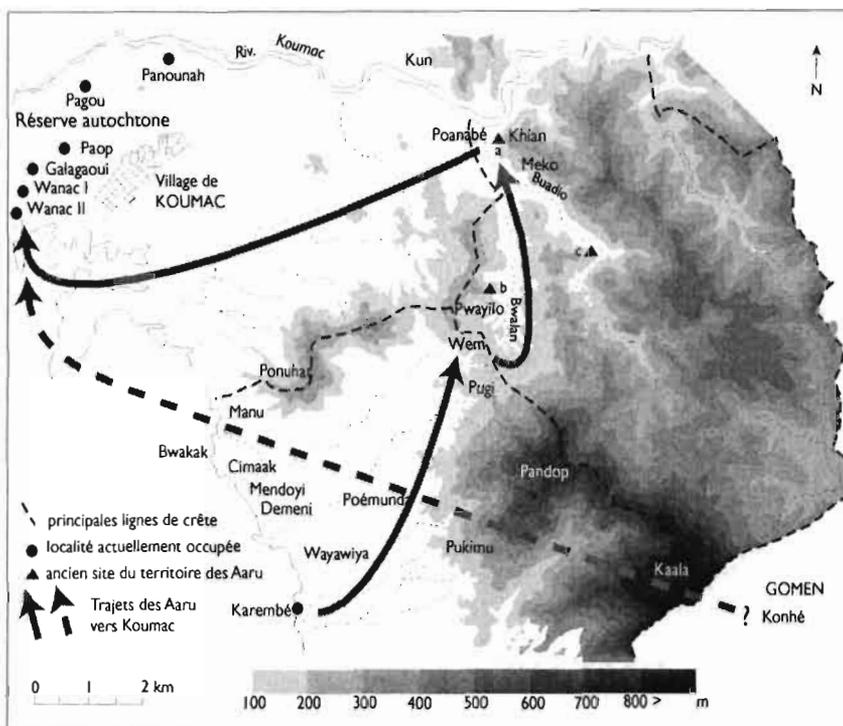
Des 1 520 ha redistribués aux Kanak de Koumac, 770 sont allés à un seul et même clan, celui des Aaru (321 ha en 1981, 449 ha en 1990). Cette « efficacité » exceptionnelle désignait ce groupe à l'investigation : naïvement, on pouvait supposer qu'il détenait des informations particulièrement convaincantes sur ses occupations anciennes¹⁰ ; concrètement, il fournissait l'exemple d'un parcours abouti dans la logique de la réforme foncière.

9. Pour mémoire, la population de la commune de Koumac s'élevait en 1996 à environ 2 600 habitants, dont approximativement 550 Mélanésiens en tribus et 1 700 personnes relevant d'ethnies diverses (majoritairement des Européens) dans le village. Le reste de la population vit en habitat rural dispersé (source : recensement de 1996 de l'ITSEE et enquêtes personnelles)

10. En fait, il semble que le succès des rétrocessions foncières soit à imputer autant à des circonstances favorables à la transaction, à la force de conviction ou à la légitimité des preuves accumulées, qu'à l'expérience d'acteurs rodés aux procédures administratives.

En 1978, au moment de la réforme foncière, les Aaru, alors installés dans la tribu de Wanac à Koumac, indiquèrent qu'avant l'arrivée des Européens, leur ancien territoire correspondait à une vaste zone couvrant 9 380 ha, s'étendant *grosso modo* de Karembé à la rivière Buadio, englobant au passage la vallée Bwalan et le piton de Pandop (figure 4). Mais de cette zone, ils ne revendiquaient alors qu'une partie, un lot de 318 ha « au centre de la région de Karembé ». En août 1981, leur revendication aboutit et ils se virent attribuer, en propriété clanique, trois lots de 321 ha au total, situés sur la côte. Telle est l'origine de leur implantation actuelle à Karembé, lieu-dit proche du littoral et situé à quelques kilomètres au sud de Koumac.

Figure 4 - Le littoral sud de Koumac et les vallées de l'intérieur : quelques repères pour le territoire des Aaru



Interrogés aujourd'hui sur leur territoire, sur les différents lieux qui le composaient et sur l'itinéraire qui les a conduits jusqu'à la réserve de Koumac, les Aaru ont livré, au cours de trois entretiens séparés dans le temps, une série d'informations qui divergent parfois. L'analyse de ces entretiens a permis de distinguer deux grands types d'informations :

- des itinéraires à connotation « historique », qui sont déclenchés par un événement particulier : l'arrivée d'un Européen qui provoque le départ ;
- des récits qui comportent des éléments mythiques.

Les pérégrinations des Aaru, conséquences de l'arrivée des Européens ?

Les informations livrées par les Aaru et évoquant l'intervention des Européens relèvent apparemment de la phase la plus récente de l'histoire du groupe. Elles sont fournies pour expliquer leur départ forcé du lieu où ils se trouvent alors, Karembé. Les récits se présentent de la façon suivante : « *les Aaru sont partis de là à cause du bétail de Monsieur Brun [...] Les Blancs ont débarqué du bétail à la pointe de Karembé. C'était en 1913, les gens sont venus. J'ai trouvé un arrêté, je ne sais pas, c'est l'arrêté 147 n° 2, p. 192 du Journal officiel* [l'informateur s'appuie sur des notes]. *Alors les Aaru ont dû partir parce qu'ils ne pouvaient pas passer sur le terrain du bétail.* »

Les informations issues des archives permettent d'éclairer cette description, qui télescope deux évènements distincts :

- la venue d'un colon, Gratien Brun, qui acquiert d'abord une mine de cuivre dans la région (Kagandou : 100 ha ; acquisition entérinée par arrêté du 13 septembre 1873) avant d'acheter des terres à bétail en 1881, vraisemblablement celles des Aaru (558 ha attribués le 11 mai 1880) (CAOM, carton 16 AP). Brun a commencé ses activités d'élevage avec un cheptel de la mission et en 1888, possède « *d'immenses troupeaux* » (Gradon, 1888, s. p.).
- L'arrêté 225 du 12 septembre 1882 constituait la réserve de Koumac en trois fractions, Koumac même, Karembé (ou Katimbé), et Néhoué, couvrant un total de 1 078 ha. Les Aaru furent regroupés à Karembé. L'arrêté 147 n° 2 p. 192, que mentionne l'informateur, est quant à lui daté du 26 janvier 1900 (et non de 1913). Il supprime la zone de Karembé (62 ha) de la réserve autochtone de Koumac.

On ne s'attardera qu'ici, au passage, sur l'analyse du récit. Ce dernier est une ingénieuse construction qui amalgame plusieurs éléments distincts mais dans laquelle, au bout du compte, aucun élément essentiel ne manque. Il évoque, en un raccourci :

1. la constitution de la réserve de Karembé en 1882 ;
2. l'arrivée des Européens et de leur bétail¹¹ à la même période ;
3. la désaffectation de la réserve de Karembé en 1900 et le départ forcé de ses habitants. Cette désaffectation a pu être motivée par la volonté du gouvernement colonial de développer la colonisation agricole européenne dans la région de Karembé : dès 1897, une série de prospections venait y évaluer

11. Tous les informateurs kanak de la Grande-Terre assimilent l'arrivée du bétail à une calamité, dont les Européens étaient d'ailleurs bien conscients : « *presque toutes les tribus de la côte ouest se plaignent des dégâts que leur cause l'envahissement du bétail [...] les indigènes qui souffrent de cet état de choses sont très mécontents et très surexcités* » (CAOM, rapport du 20 août 1889, carton 27 SG).

l'étendue des terres « encore libres » et leur utilisation possible (carton 737 AP, CAOM). Mais la délimitation de la surface des réserves sur la base de 3 ha par personne ne laisse pas entrevoir pour Karembé, totalisant 62 ha, une population supérieure à une vingtaine de personnes dans les deux dernières décennies du XX^e siècle. Il est possible que la désaffectation de la réserve ait en fait été décidée à la suite d'une diminution brutale de ses effectifs (épidémie ou départ).

La suite de l'itinéraire des Aaru, décrite dans plusieurs entretiens, diverge parfois d'une version à l'autre et comporte tantôt des étapes intermédiaires, tantôt des itinéraires un peu différents. Tous dénotent cependant une certaine constance dans les descriptions : le groupe installé sur la côte, à Karembé, contraint au départ, s'enfonce dans les terres, passe dans la vallée adjacente (Bwalan) et remonte celle-ci jusqu'à arriver à Khian (*figure 4*).

Dans toutes ces versions, une incertitude est présente et elle questionne l'identité même des actuels Aaru. Ces derniers se présentent aujourd'hui comme les descendants d'un groupe qui aurait occupé une vaste zone allant de Karembé à Khian et qui n'aurait fait, dans sa migration forcée, que se replier sur une partie de son territoire. Les autres clans de Koumac dénigrent cette version, car pour eux, il y aurait « deux sortes de Aaru » ; le clan actuel, originaire de la côte, serait à distinguer des Poanabé, gens qui occupaient les vallées de l'intérieur ; pour d'autres informateurs encore, les actuels Aaru ne seraient pas même originaires de la région, mais ils proviendraient de la zone voisine de Gomen, ou de plus loin encore. Les informateurs du clan eux-mêmes cultivent l'ambiguïté au sujet de leur origine et de leur distribution d'autrefois.

Cependant, quelques indices tendent à confirmer que deux groupes distincts étaient bien présents. Dans une version de l'itinéraire, l'un de ces groupes d'« Aaru », symbolisé par un personnage nommé Poanabé, est bien installé à Khian, alors qu'un autre groupe, personnifié par un certain Konhé, est quant à lui établi du côté de Gomen, plus au sud. Le groupe de Poanabé dut, au moment du cantonnement, quitter Khian pour s'installer dans la réserve de Koumac. Un responsable de cette même réserve décida alors d'« aller chercher » les autres Aaru de Konhé à Gomen et de les ramener à Koumac. « *C'est ainsi que deux vieux, deux familles, sont arrivés à Koumac : Poanabé, grand chef des Aaru, et Konbé* ».

On peut s'interroger sur ce qui a pu motiver qu'on allât chercher à Gomen, à des kilomètres de Koumac, un autre groupe en renfort des Poanabé. La réponse peut être assez simple. Comme le suggère l'informateur lui-même, la faiblesse numérique des Poanabé a pu justifier qu'on fit venir leurs alliés de

Gomén : « *ils étaient peu nombreux, parce que tous les Aaru étaient morts à Patyo*¹² ». Il est permis de penser, comme la fin de la phrase le suggère, que le clan s'était alors éteint ou était sur le point de s'éteindre ; encore aujourd'hui, la pratique habituelle dans cette situation consiste à adopter un individu dans un clan allié, et à lui faire assumer en toute légitimité l'identité, les fonctions et les droits du clan adopteur. C'est ainsi que les actuels Aaru (Konhé ?) pourraient se considérer comme les ayant droits des Poanabé.

Quelques repères chronologiques : le départ de Karembé survient au plus tard en 1900, et, dans le principe, en 1903, la totalité des autochtones de la Nouvelle-Calédonie étaient placés dans des réserves et leur circulation en dehors de celles-ci était étroitement réglementée, asservie aux nécessités des corvées ou du recrutement pour les besoins de la colonie. Il n'est cependant pas nécessaire d'imaginer que tout l'épisode qui mène de Karembé à Koumac se déroule en l'espace de trois ans. D'une part, il est possible que Karembé ait été délaissé avant même la désaffectation de la réserve, du fait de la proximité gênante du bétail et de la qualité médiocre des terres qu'on y trouve. D'autre part, un épisode relaté par le père Fouace (OMPA 212, lettre du 29 novembre 1915) montre que certains groupes mélanésiens ont pu subsister, durant quelques années, en dehors du système des réserves. La peste chassa en effet en 1903 certains clans de la réserve, et ceux-ci retournèrent s'établir, avec l'aval des colons européens qui avaient repris leur terres, à l'emplacement de leur ancien établissement, ce jusqu'en 1915.

Voici à peu près ce que l'on peut déduire de l'histoire du groupe, dans laquelle subsistent de nombreuses zones d'ombre dont une partie peut être levée à la confrontation avec un type d'informations d'une nature quelque peu différente, les récits à consonance mythique.

*Arrivée d'un chef, scission d'un clan, extinction d'un groupe :
les récits mythiques comme repères de l'identité*

Une série de récits recueillis auprès des Aaru n'évoquent ou n'expliquent pas directement un itinéraire, mais semblent être avant tout des repères pour l'identité de leur groupe. Ces récits nous ont été faits très spontanément, et, contrairement aux précédents, sur lesquels il a fallu à maintes reprises revenir pour obtenir des explications, ils ont été livrés d'une traite, et sans qu'une concertation ait été nécessaire au sein du groupe des informateurs. Pour autant, on verra que ces récits ne sont pas exempts de quelques aménagements qui servent les stratégies actuelles du clan.

12. Cet épisode est évoqué plus loin.

Un premier récit évoque la manière dont la chefferie fut attribuée aux Aaru.

« Il y avait un chef, un "vrai" chef, avant celui des Aaru. Ce premier chef, c'était Téin Cabali. Il allait à la pêche et portait son filet sur un bâton, nommé *aaru*. Quand il avait fini de pêcher, il rangeait son filet dans un trou entre les racines d'un arbre, pour le cacher et ne pas avoir à le ramener avec tout le poisson à la maison. Il utilisait le bâton *aaru* pour enfoncer le filet entre les racines. Un jour qu'il rangeait ainsi son filet, il a touché avec le bâton un petit enfant qui était dans le trou entre les racines. Le bébé s'est mis à pleurer. Et la femme du Téin a dit : "eh! Amène-le". Et ils ont adopté l'enfant en lui donnant comme nom celui du bâton. Après, tous les sujets de Téin Cabali ont dit qu'ils allaient prendre l'enfant comme chef. C'est comme ça qu'Aaru est devenu chef. »

Interrogés sur les différents endroits où se situe le récit, les informateurs apportent volontiers quelques précisions : la pêche a lieu sur la côte, mais Téin Cabali lui-même n'est pas installé au bord de la mer, il réside à Wem (figure 4) : « *c'est un lieu de chefferie où vivait le couple de pêcheurs, ils allaient à pied à la mer pour pêcher* ». À une autre question, il est répondu : « *il ne reste plus personne des Téin Cabali. Ils ont été remplacés par les Aaru* ».

Jean Guiart, de passage dans les années soixante dans la région, avait déjà recueilli de ce mythe une version : « *le maître du terrain est Tea Cabali, issu d'un tertre Wem dans le fond de la vallée de Karembé, près du lieu-dit Bwalat. Aujourd'hui éteints, on dit qu'un jour, pêchant des crevettes et des poissons d'eau douce au filet pwigola, et tirant le tu, pièce de bois qui retient le filet, ils touchèrent un enfant qui se mit à pleurer. On le recueillit en lui donnant le nom du bois, Atu (Aru) et il reçut la chefferie et le titre de Tea Aru.* » (1987 : 63-64)

L'événement rapporté est identique et ses conséquences aussi, néanmoins on peut noter qu'aujourd'hui, l'action ne se situe plus au bord d'une rivière, comme dans le récit relevé par Guiart, mais sur le littoral : la transposition géographique sert ici, de toute évidence, comme un argument récent pour cautionner la stratégie foncière née après la réforme, et désormais orientée vers la récupération de terres sur la côte.

Au-delà de ce détail, le récit décrit un phénomène courant dans une bonne partie des chefferies de la Grande-Terre, et qui est l'investiture d'un étranger comme chef. Si Guiart évoque la translation du pouvoir d'un clan, devenant terrien, à un autre, acquérant la chefferie, ce n'est pas forcément que l'information lui a été livrée telle quelle, mais c'est tout simplement qu'elle est une règle de base : « *Selon un procédé si fréquent qu'il prend l'allure d'une véritable règle, les fondateurs du groupe local invitent le dernier arrivant, sous certaines conditions [...], à occuper la position de chef, [...] le chef précédent venant ainsi grossir le groupe des plus anciens arrivants et occuper avec eux la position de sujet. [...] Ainsi se construit une échelle*

hiérarchique occupée à une extrémité par les premiers arrivants, à une autre par les derniers, les uns définis comme "fondateurs" et comme "sujets", les autres comme "étrangers" et comme "chefs" » (Bensa et Rivierre, 1982 : 90-91).

À ce premier récit évoquant l'attribution de la chefferie aux Aaru étrangers, un deuxième fait écho en rappelant lui aussi un thème privilégié dans l'organisation sociale kanak. L'action met en scène deux personnages principaux, Téin et Mwéahu, termes qui renvoient moins à des noms qu'à des positions de parenté, respectivement premier et second fils dans un clan de chefs. Dans l'ultime phase du récit, intervient à nouveau l'intronisation d'un étranger comme chef, à Koumac cette fois (cf. pour les toponymes la *figure 3 supra*).

« C'était à Bwamanganumwapi. Les gens ont fait griller les ignames pour le second chef au lieu du premier. C'était grave. Alors Mweahu a dû partir. Arrivé à Yomapu, il a mangé les provisions qu'il avait emportées et jeté là l'emballage de son paquet de taro. C'était un panier en lianes tressées. Les lianes du panier ont poussé, poussé, et elles ont tout envahi à cet endroit. Yomapu, c'est l'endroit où la chefferie s'est divisée en deux. Après, Mweahu est arrivé à Koumac. Il a pris une femme des Téin Pwavi et son fils est devenu chef de Koumac. »

On rencontre ici la scission d'un clan consécutive à une confrontation entre aîné et cadet, symbolisée par le don des prémices d'ignames¹³, illégitimement offertes au second chef : la rupture du clan survient alors, traduite par le départ du cadet. Les deux ensembles Bwamanganumwapi / Koumac sont ainsi situés l'un par rapport à l'autre dans un ordre de préséance qui subordonne le second au premier ; mais c'est là un phénomène classique du discours politique kanak, chaque groupe d'interlocuteurs tendant à afficher sa prépondérance politique et coutumière sur les autres, et réciproquement. Le panier de lianes semble avoir une valeur symbolique. L'envahissement du mont Yomapu par les lianes est clairement associé à la mise en place d'une frontière entre cadet et aîné, entre Koumac et un autre ensemble, qui n'est pas clairement désigné. Mais les lianes interviennent aussi dans un autre épisode évoqué par les Aaru, concernant non pas leur propre groupe, mais l'ensemble politique voisin de Koumac, et qui peut apporter quelques éclaircissements :

« De même que Téin Cabali a trouvé Aaru, les gens de Koumac ont trouvé un enfant à la rivière. Ils l'ont trouvé enveloppé dans les feuilles de la liane *ding*. Avant, il n'y avait pas d'étoffes, on employait des lianes. Cet enfant, c'était Téin Nanding. C'est le nom qu'on lui a donné d'après la liane, et il est devenu le chef de Koumac. C'était il y a longtemps. Cet enfant est arrivé bien avant Buaxat [le nom de clan du chef actuel de Koumac]. Buaxat, il vient d'arriver hier ! »

13. Les dons codifiés des prémices d'ignames, en remontant la hiérarchie des clans et des tribus, servent, lors de la saison nouvelle, à réaffirmer l'ordre social et foncier des lignages associés dans la chefferie.

Dans ce récit comme dans le précédent, la liane est associée à un état intermédiaire qui permet l'acquisition d'un nouveau statut, celui de chef en l'occurrence. Au passage, l'ambivalence de cet élément est à souligner : la liane renvoie en effet au monde incontrôlé de la nature, tout autant qu'elle sert à « fabriquer les liens », notamment entre les humains : l'ambiguïté des relations très codifiées entre groupes voisins paraît toute entière contenue dans un tel symbole.

Un dernier et bref récit donné par les Aaru fournit quelques clés supplémentaires pour cerner l'identité de leur groupe. Il a été recueilli alors que l'informateur était interrogé à propos d'un lieu dénommé Patyo (*figure 3*).

« C'est l'endroit où le rocher a sauté du sommet de la montagne. Il y avait un village en bas, là où c'est plat, à l'abri de l'eau. Les gens faisaient un grand pilou (fête) à ce moment-là. Le rocher est tombé sur eux et ils sont tous morts. Patyo, c'est le nom de la montagne. Ces gens, c'étaient les Aaru ».

Ce récit fournit un élément important en décrivant clairement l'extinction du groupe des vallées de l'intérieur.

Discours, identité et territoire

L'héritage des Aaru apparaît ainsi complexe, voire compliqué... Guiart, en son temps, établissait que ces étrangers faits chefs avaient repris la tradition des « maîtres du sol » Téin Cabali de Wem, ce qu'ils confirment toujours. Mais aujourd'hui, ils semblent reprendre aussi à leur compte la tradition d'un autre groupe - ou de plusieurs - installés plus à l'intérieur des terres encore. Cela explique qu'ils se prévalent d'un savoir dont la précision est variable : si certains lieux sont connus et précisément localisés, et si certains itinéraires sont clairement définis, en revanche, sur de vastes portions des vallées intérieures, peu de choses, ou rien n'est dit. C'est le cas notamment pour la partie amont de la vallée Buadio (*figure 3*), où le savoir concernant les lieux est particulièrement ténu. Toutes ces informations semblent traduire l'existence de savoirs géographiques d'inégale importance qui se superposent, celui de plusieurs groupes éteints, et celui d'un groupe actuel non terrien, parce qu'étranger et chef, qui se fait l'héritier de leur tradition. Cela peut suffire à expliquer les quelques distorsions qui affectent leur connaissance des anciens lieux.

Les stratégies des Aaru et les discours qui en sont les vecteurs laissent ainsi entrevoir une identité faite d'héritages plus ou moins directs. Cette identité hétérogène renvoie le groupe à des incohérences (concernant notamment les itinéraires, les lieux où était installée la chefferie, etc.) d'autant plus difficiles à surmonter qu'il ne peut hiérarchiser les différentes traditions dont il est

détenteur ; le faire serait en effet invalider ou affaiblir les droits territoriaux attachés aux statuts des différents groupes dont il se réclame. Il ne nous appartient pas pour autant de nous prononcer, comme n'hésitent pourtant pas à le faire divers protagonistes actuels du foncier, sur la légitimité de cette ambition des Aaru à être les dépositaires des droits de groupes éteints. Le mécanisme qui autorise la transition Téin Cabali - Aaru est l'adoption, et il est probable, comme on l'a vu, que celle-ci a également joué dans la transition Poanabé - Aaru. Ceci consacre l'adoption comme un mécanisme social majeur de la société kanak, notamment en situation de crise¹⁴. Que la validité des situations qu'elle a permis de créer soit aujourd'hui questionnée relève d'un débat qui ne concerne que la société kanak.

Comme avec les récits de migration des temps européens, on est confronté, avec les thèmes mythiques et identitaires, à un répertoire de savoirs associant clans et lieux, et qui intéresse tout particulièrement la géographie culturelle. Un mythe tel que celui de la découverte de l'enfant grâce au bâton *aaru* a pour fonction de situer le clan par rapport au clan Téin Cabali et par rapport à un lieu, en l'occurrence Wem, siège de la chefferie. De la même façon, les Aaru, lorsqu'ils évoquent des lieux qui ponctuaient leur ancien territoire, *Bwavalo*, *Bwéli*, *Tyabwè*, *Bwamongé*..., ne cherchent pas à les situer dans une chronologie d'occupation, mais à les associer à une information qui leur donne leur substance et leur caractère. *Bwavalo* est ainsi *bwambalo ma bwaburi*, qui désigne la cascade dont l'eau, en chutant, indiquait autrefois aux danseurs le rythme sur lequel ils devaient se produire ; *Bwamongé* est la « maison des cyclones », *Tyabwè*, le lieu de résidence des chefs et *Meko*, celui des sujets ; etc. Le savoir anime le lieu et l'inscrit dans une scène anthropique en le reliant aux différents moments, ordinaires ou non, de l'existence du groupe.

Ainsi, le savoir sur le lieu est une appropriation primordiale de celui-ci, et c'est aussi pourquoi, en Nouvelle-Calédonie, ce type d'information est particulièrement difficile à obtenir¹⁵. La divulgation du savoir présente en effet le danger d'une dépossession. Dans ce registre bien particulier où se combinent savoir, pouvoir et appropriation, livrer une information revient à lui ôter une partie de la force que lui confère sa confidentialité ; la mettre entre toutes les mains

14. Il ne s'agit pas pour autant d'un stéréotype commode, invoqué par les informateurs pour expliquer *a posteriori* les transitions sociales et politiques. À Koumac par exemple, l'importance actuelle des adoptions (traditionnelles, et reconnues par le régime de droit particulier en vigueur dans les réserves autochtones) est considérable. Il est à signaler que cette pratique sociale est par ailleurs fort mal connue et peu étudiée.

15. Surtout, dans le contexte de confrontation ethnique et politique qui caractérise le territoire, lorsque ce type d'enquête est mené par des Européens métropolitains...

présente un double risque, celui de la voir utilisée par d'autres, et celui de la voir soumise à critiques ou même à contestation. Mais si les informateurs répugnent à se dessaisir de leurs connaissances sur les lieux anciens, ils sont, en revanche, attentifs à toutes les informations que les chercheurs pourraient leur fournir à ce sujet, lesquelles pourraient être utilisées comme autant d'arguments supplémentaires dans un discours orienté vers la récupération foncière.

La conception « politique » du savoir explique, par ailleurs, diverses utilisations qui peuvent en être faites. Les Aaru sont, par exemple, parvenus à entraver l'exploitation d'une mine à ciel ouvert située sur le très riche massif nickélifère du Kaala (*figure 4*), mine où culmine le piton de Pandop couronné d'un « tabou » (interdit) intangible. Devant les protestations du clan, les concessionnaires européens se sont résignés à exploiter tout autour du piton en laissant intact ce dernier, qui a pris, depuis, l'allure d'une longue cheminée de terre rouge à l'équilibre précaire... Le clan a réussi par ailleurs à faire jouer ses prérogatives territoriales pour négocier sa participation à l'exploitation minière, et bénéficie d'une place privilégiée lors des recrutements de main-d'œuvre pour la conduite des camions ou le chargement des minéraliers.

Au-delà, la relation entre savoir, pouvoir et foncier rend compte de différentes dimensions de la territorialité et de la construction mentale permanente dont elle fait l'objet. Pour les Aaru, le territoire acquis à Karembé a justifié l'altération d'un mythe pour se voir consolidé. Le territoire qui reste à (re)conquérir fait l'objet de stratégies d'autant plus élaborées que la zone considérée est importante, économiquement ou symboliquement. On se trouve désormais dans une situation où la territorialité a plusieurs fonctions, éventuellement contradictoires : espace d'inscription des mythes, à la fois support de l'identité et son expression, marque tangible de l'histoire des groupes, le territoire peut aussi devenir un argument de négociation économique pour intégrer une activité, ou au contraire un moyen d'entrave de cette même activité.

Pour finir, relevons quels approfondissements ont été nécessaires pour n'obtenir que des hypothèses sur les trajets ou l'identité des Aaru, ce en dépit de la grande disponibilité du groupe et de sa volonté réelle de se prêter à l'enquête. L'importante dimension stratégique que revêtent les informations historiques, clé d'accès au foncier, influence très fortement cette approche en Nouvelle-Calédonie : quoiqu'on fasse, le regard sur l'histoire n'est toujours qu'une vision actuelle, et la reconstitution du passé à partir des informations orales n'est pas investie d'enjeux autres que ceux qui touchent à la territorialité ou à l'identité présentes des groupes humains. C'est donc dans ces deux domaines que notre approche est instructive et utilisable.

Et avant toute chose, cette approche montre toute la complexité des débats actuels qui ont trait à l'histoire et au foncier sur le territoire, et qu'on ne saurait trancher par une multiplication de monographies historiques sur les groupes humains. La question ne peut pas non plus se résoudre en déclarant le débat sur la terre insoluble, et en renvoyant le monde kanak à une prétendue « conception différente » de l'espace, du temps ou de la propriété. La vraie difficulté de la réforme foncière tient au casse-tête extraordinaire que représente la conciliation des multiples héritages que la colonisation a provoqués : les déplacements et les disparitions des clans ont presque complètement brouillé la carte foncière ancienne, et on ne peut désormais plus compter, pour résoudre le problème, que sur un consensus actuel, entièrement politique, entre les clans.

Références bibliographiques

- ADRAF, 1995a. *Inventaire des attributions de terres, 1978-1995 : Province Nord, côte ouest*. Nouméa, 70 p. multigr.
- ADRAF, 1995b. *1978-1995 : 18 années de réformes foncières en Nouvelle-Calédonie*. Nouméa, 27 p. multigr.
- BABADZAN A., 1999a. Culture, coutume, nation : les enjeux d'un débat (avant-propos). *Journal de la Société des Océanistes*, 109, p. 7-11.
- BABADZAN A., 1999b. L'invention des traditions et le nationalisme. *Journal de la Société des Océanistes*, 109, p. 13-35.
- BAZIN J., 1979. La production d'un récit historique. *Cahiers d'Études africaines*, 73-76, XIX-I-4, p. 435-483.
- BENSA A., RIVIERRE J.-C., 1982. *Les chemins de l'alliance. L'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*. Paris, SELAF, 586 p.
- CAOM. Centre des archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.
- DALLOZ A., 1999. La réforme foncière et le rôle de l'Office foncier à Poya. In *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, 1989-1997*. G. David, D. Guillaud, P. Pillon (eds). Société des Océanistes/IRD, p. 121-135.
- DAUPHINÉ J., 1989. *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*. Paris, L'Harmattan, 347 p.
- DAVID G., GUILLAUD D., PILLON P., 1999. La loi du nombre (introduction). In *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, 1989-1997*. G. David, D. Guillaud, P. Pillon (eds). Paris, Société des Océanistes/IRD, p. 15-34.
- DOUMENGE J.-P., 1982. *Du terroir... à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Bordeaux, CEGET-CNRS, Travaux et documents de géographie tropicale n° 46, 488 p.

- FEDOROFF N., BRESSON L.M., COURTY M.A., 1987. Micromorphologie des sols - sol micromorphology. Association Française pour l'étude des sols. Actes de la VII^e réunion internationale de micromorphologie des sols, Paris, juillet 1985, 686 p.
- GRADON A., 1888. *Étude sur la Nouvelle-Calédonie et dépendances*. Ms., Archives territoriales, PMB 180.
- GUIART J., 1987. *Mythologie du masque en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Publications de la Société des Océanistes, n° 18, 177 p.
- GUILLAUD D., DUSSY D., FORESTIER H., 1998. Mythes modernes et passé stratégique. L'espace pour enjeu en Nouvelle-Calédonie. In *Le voyage inachevé...* Paris, Prodig/ORSTOM, p. 701-707.
- GUILLAUD D., FORESTIER H., 1996. *Les bameaux des karsts. Occupation ancienne de la vallée de Koumac*. Documents Scientifiques et techniques. Orstom-Nouméa, V2, 84 p.
- GUILLAUD D., SPECQ H., 1999. De l'horticulture intensive à l'agriculture assistée. Les mutations du système de production à Koumac. In *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, 1989-1997*. G. David, D. Guillaud, P. Pillon (eds). Paris, Société des Océanistes/IRD, p. 159-176.
- HALL E.T., 1963. Proxemics. A study of man's Spatial Relationships. In I. Galdston (ed), *Man's image in Medecine and Anthropology*, International Universities Press.
- HALL E.T., 1971. *La dimension cachée*. Paris, Seuil, coll. Points-Essais, 254 p.
- LAWSON S., 1996. *Tradition versus democracy in the South Pacific. Fiji, Tonga and Western Samoa*. Cambridge University Press, 228 p.
- MAPOU L., 1999. De 1978 aux accords de Matignon, dix années de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. In *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, 1989-1997*. G. David, D. Guillaud, P. Pillon (eds). Paris, Société des Océanistes/IRD, p. 137-156.
- OMPA. Archives des pères Maristes, Nouméa.
- PAUL-LEVY F., SEGAUD M., 1983. *Anthropologie de l'espace*. Paris, Centre G. Pompidou/Centre de Création Industrielle, 345 p.
- PILLON P., 1999. Les agencements spatiaux dans les vallées de Kouaoua et de Houailou (Nouvelle-Calédonie) : des pratiques précoloniales à l'organisation administrative. In Bonnemaïson J., Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L. (eds). *Le territoire, lien ou frontière ?* Vol. 1. Les territoires de l'identité. Paris, L'Harmattan, p. 233-244.
- RECENSEMENT copié à Do-Neva par M^{me} Jeanne Leenhardt (1906-1910) - Ms, 33 p.
- SAUSSOL A., 1979. *L'héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*. Paris, Publication de la Société des Océanistes, n° 40, 493 p.

- SÉMAH A.-M., 1998. Recherche des traces de la première conquête des vallées dans le nord de la Grande-Terre (Nouvelle-Calédonie). *Journal de la Société des Océanistes* 107, p. 170-177.
- STOFFLE R.W., *et al.*, 2000. Ghost Dancing the Grand Canyon. Southern Paiute Rock Art, Ceremony, and Cultural landscapes. *Current Anthropology* vol. 41, n° 1, p. 11-38.
- TJIBAOU J.-M., 1978. Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle. *Journal de la Société des Océanistes* 53, 32, p. 281-292.



Îles rêvées

Territoires et identités en crise
dans le Pacifique insulaire



sous la direction de
Dominique Guillaud, Christian Huetz de Lempis et Olivier Sevin

Collection Géographie



Dans la même collection :

Aspects du monde tropical et asiatique
Géographie historique et culturelle de l'Europe

Publié avec la coopération de l'IRD



© Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003
18, rue de la Sorbonne - 75005 paris
ISBN : 2-84050-268-2

© Prodig, 2003
ISBN : 2-901560-52-0

Îles rêvées

Territoires et identités en crise dans le Pacifique insulaire

Sous la direction
de Dominique Guillaud,
Christian Huetz de Lempis
et Olivier Sevin



PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE

2003

Comité éditorial

Dominique Guillaud, Christian Huetz de Lempis, Olivier Sevin

Comité scientifique

Jeanne-Marie Amat-Roze, François Bart, Frédéric Bessat,
Chantal Blanc-Pamard, Jean-Louis Chaléard, Marie-Françoise Courel,
Rodolphe de Koninck, Michel Lebigre, Guy Lubeigt,
Jacqueline Peltre-Wurtz, Jean-Robert Pitte, Eric Waddell

Cartographie : Michèle Ducouso

avec le concours de Florence Bonnaud et Véronique Lahaye

Résumés en anglais : Éric Waddell

Mise en page : Maorie Seysset

Photo de couverture :

Samoa occidental - Un fale traditionnel dans l'Est de l'île Upolu -
À l'arrière plan, le mont Fao,

Cliché : Christian Huetz de Lempis, novembre 1977 :

*Ce type d'habitat et notamment les couvertures végétales ont beaucoup
reculé dans les années 1980 et 1990 à l'occasion des cyclones
et au profit de la toile ondulée.*

Les opinions défendues dans cet ouvrage n'engagent
que leurs auteurs ; elles ne sauraient être imputées
aux institutions auxquelles ils appartiennent
ou qui ont financé leurs travaux.